

Tailladettes / Vigère / Prunet Haut et Bas / Campeménard / Massilargue

 Limite communale

Zonage

 UA / UAnc	 A
 UB / UBnc	 Ap
 UE	 Apj
 0AU	 N
 1AUB / 1AUBo	 NI
 0AUE	 Np

Prescriptions

-  Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié
-  Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
-  Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
-  Zone coeur du Parc National des Cévennes
-  Monument Historique
-  Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
-  Risque minier résiduel
-  Emplacement réservé
-  Bâtiment pouvant changer de destination
-  Linéaire de commerces
-  Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

-  Secteur toiture aspect lauze « TL »
-  Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine bâti protégé

-  Édifice remarquable
-  Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
-  Chaînage ornementé
-  Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
-  Voie et draille

Élément de végétation protégé

-  Ensemble boisé
-  Bosquet ou alignement d'arbre
-  Ripisylves
-  Sujet remarquable
-  Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
-  Zone humide

